



# États financiers

---

Renseignez-vous. Protégez vos épargnes.

# Partie 2

## Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés de la SADC

Le 2 juin 2011

La direction répond des états financiers consolidés ci-joints de la Société d'assurance-dépôts du Canada et des informations sur les états financiers contenues dans le présent Rapport annuel. Ces états financiers consolidés ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Parmi les montants qui y figurent, certains sont forcément fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, le plus important étant la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés. Les autres informations financières présentées dans le Rapport annuel concordent avec celles que l'on trouve dans les états financiers consolidés.

En vertu de son obligation d'assurer l'intégrité et la fidélité des états financiers consolidés, la direction est chargée de maintenir des systèmes de contrôle financier et de gestion ainsi que des pratiques correspondantes qui lui permettent de garantir, dans une mesure raisonnable, que les opérations sont dûment autorisées, que les biens sont protégés et que les documents comptables sont tenus conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Canada et à ses règlements d'application ainsi qu'à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et aux règlements administratifs de la Société. Les procédés de contrôle interne sont renforcés par les vérifications internes périodiques portant sur différents secteurs d'activité de la Société. De plus, les vérificateurs internes et externes ont libre accès auprès du Comité de vérification du conseil, lequel veille à ce que la direction s'acquitte des obligations qui lui sont faites de maintenir des systèmes de contrôle acceptables et de présenter avec exactitude l'information financière, et recommande au conseil l'approbation des états financiers consolidés de la Société.

Ces états financiers consolidés ont été vérifiés par le vérificateur de la Société, c'est-à-dire le vérificateur général du Canada, dont le rapport est reproduit ci-après.

La présidente et première dirigeante,



**Michèle Bourque**

Le vice-président, Finances et Administration,  
et directeur financier,



**Thomas J. Vice**



# Rapport du vérificateur



Auditor General of Canada  
Vérificateur général du Canada

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Finances

### Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société d'assurance-dépôts du Canada, qui comprennent le bilan consolidé au 31 mars 2011, et l'état consolidé des résultats et des bénéfices non répartis, l'état consolidé du résultat étendu et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### *Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et

du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

#### *Opinion*

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société d'assurance-dépôts du Canada au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

#### **Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis les principes comptables généralement reconnus du Canada ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société d'assurance-dépôts du Canada dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers consolidés ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ainsi qu'aux règlements administratifs de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Pour le vérificateur général par intérim,

Clyde M. MacLellan, CA,  
vérificateur général adjoint

Le 2 juin 2011  
Ottawa, Canada

# États financiers et notes complémentaires

## SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

**Bilan consolidé**  
**31 mars**

(en milliers de dollars)

	Notes	2011	2010
<b>ACTIF</b>			
Encaisse		739 \$	530 \$
Placements	4	2 207 085	1 953 823
Créances et autres sommes à recevoir		3 335	2 841
		2 211 159	1 957 194
Immobilisations corporelles	5	5 936	2 947
Immobilisations incorporelles	6	1 383	762
Impôts à recouvrer	11	–	3 361
Actif d'impôts futurs	11	676	776
		7 995	7 846
		<b>2 219 154 \$</b>	<b>1 965 040 \$</b>
<b>PASSIF</b>			
Créditeurs et charges à payer		5 689 \$	7 470 \$
Impôts sur les bénéfices à payer		600	–
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	7	1 100 000	1 100 000
		1 106 289	1 107 470
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Bénéfices non répartis	9	1 113 518	858 087
Cumul des autres éléments du résultat étendu (perte)	12	(653)	(517)
		1 112 865	857 570
		<b>2 219 154 \$</b>	<b>1 965 040 \$</b>
<i>Passif éventuel et engagements</i>	16, 17		

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Approuvé par le conseil d'administration :



Un administrateur



Un administrateur



## SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

État consolidé des résultats et des bénéfices non répartis  
Exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	Notes	2011	2010
<b>PRODUITS</b>			
Primes	13	253 264 \$	197 799 \$
Intérêts sur placements		33 492	31 004
Autres		39	12
		286 795	228 815
<b>CHARGES</b>			
Opérationnelles	14	30 702	30 555
Recouvrement de prêts radiés		(64)	–
Augmentation (diminution) des provisions pour garanties et pertes liées à l'assurance-dépôts	7	(15)	299 957
		30 623	330 512
Bénéfice net (perte nette) avant impôts		256 172	(101 697)
<b>IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES</b>			
Charge d'impôts exigibles	11	600	39
Charge d'impôts futurs	11	141	388
		741	427
Bénéfice net (perte nette)		255 431	(102 124)
Bénéfices non répartis au début de l'exercice		858 087	960 211
<b>Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice</b>		<b>1 113 518 \$</b>	<b>858 087 \$</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

### État consolidé du résultat étendu Exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2011	2010
Bénéfice net (perte nette)	255 431 \$	(102 124) \$
Autres éléments du résultat étendu (pertes)		
Variation des gains (pertes) latents sur les actifs financiers disponibles à la vente	(178)	(16 718)
(Charge) recouvrement d'impôts s'appliquant aux gains (pertes) latents sur les actifs financiers disponibles à la vente	42	4 907
Autres éléments du résultat étendu (pertes)	(136)	(11 811)
<b>Résultat étendu (perte)</b>	<b>255 295 \$</b>	<b>(113 935) \$</b>

*Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.*





# SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

## État consolidé des flux de trésorerie Exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2011	2010
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Primes perçues	252 900 \$	197 799 \$
Intérêts perçus	34 304	36 088
Autres sommes versées	(129)	(829)
Impôts reçus (payés)	3 361	1 690
Recouvrement de sommes radiées	79	43
Paiements à des fournisseurs et à des employés	(31 882)	(27 330)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	258 633	207 461
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(4 173)	(1 972)
Achats de titres et de dépôts à terme	(3 774 453)	(5 646 499)
Échéance de titres et de dépôts à terme	3 520 202	5 441 090
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(258 424)	(207 381)
<b>ENCAISSE</b>		
Augmentation au cours de l'exercice	209	80
Solde au début de l'exercice	530	450
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>739 \$</b>	<b>530 \$</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

# SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

## Notes complémentaires 31 mars 2011

### 1 – Mandat et pouvoirs

La Société a été constituée en 1967 en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (« Loi sur la SADC »). Elle compte au nombre des sociétés d'État inscrites à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle est financée par les primes que lui versent ses institutions membres. Elle est assujettie à l'impôt fédéral sur les bénéfices, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La Société a pour mandat de fournir une assurance contre la perte totale ou partielle des dépôts détenus par ses institutions membres, d'encourager la stabilité du système financier canadien et d'y contribuer à tous égards. La Société doit s'acquitter de ses fonctions de façon à protéger les intérêts des déposants des institutions membres tout en s'efforçant de réduire au minimum les pertes qu'elle est susceptible d'encourir.

La Société est habilitée à prendre toutes les mesures essentielles ou accessoires pour bien remplir son mandat, y compris faire l'acquisition d'éléments d'actif d'institutions membres et d'autres organisations, ou leur accorder des garanties ou des prêts. Elle peut notamment procéder ou faire procéder à des inspections des institutions membres,

établir une institution-relais et faire fonction de liquidateur, séquestre ou inspecteur d'une institution membre ou d'une filiale de celle-ci.

La Société est, à toutes fins, mandataire de Sa Majesté du chef du Canada. En conséquence, toutes les obligations qu'elle contracte sous forme de titres d'emprunt constituent des obligations du Canada.

## 2 – Principales conventions comptables

**Méthode de préparation des états financiers.** Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR). Ils ne prennent pas en compte les éléments d'actif et de passif ni les résultats d'exploitation des institutions membres faillies auprès desquelles la Société est intervenue.

**Méthode de consolidation.** Les présents états financiers consolidés intègrent les états financiers de la Société et, conformément à la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15 : *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables* (voir la note 8), les états financiers d'Adelaide Capital Corporation (ACC), une entité à détenteurs de droits variables (EDDV) dont la Société est réputée être le principal bénéficiaire. Les opérations intersociétés et les soldes réciproques ont été éliminés.

**Produits tirés des primes.** Les produits tirés des primes sont calculés sur le montant des sommes assurées que les institutions membres ont en dépôt au 30 avril de chaque année ; ils sont comptabilisés au prorata tout au long de l'exercice. Auparavant, ils étaient comptabilisés en fonction de la Déclaration des dépôts assurés que les institutions membres doivent produire annuellement, au plus tard le 15 juillet. Ce changement en matière de convention comptable permet de respecter les nouvelles exigences définies dans les *Normes sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État* émises par le Secrétariat du Conseil du Trésor ; il n'a aucune incidence sur le volume total des primes comptabilisées durant l'exercice. Les primes sont exigibles en deux versements égaux, le 15 juillet et le 15 décembre.

**Recours à des estimations.** Les états financiers établis conformément aux PCGR contiennent inévitablement des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les chiffres présentés dans les états financiers et les notes complémentaires. Les principaux éléments qui nécessitent le recours à des estimations sont les instruments financiers évalués à leur juste valeur et la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

La Société revoit ses estimations chaque année. Même si ces estimations se fondent sur les données disponibles les plus fiables, il se pourrait qu'à court terme, les chiffres réels diffèrent sensiblement de ces estimations, compte tenu de certains événements et de diverses incertitudes, dont l'importance des pertes que la Société subit par suite de la faillite future d'institutions membres et le moment où ces pertes se produisent.

Le risque qu'un écart survienne par rapport aux estimations de la Société varie en fonction de la période visée et de l'incertitude des hypothèses de base. Si, au bout du compte, les chiffres réels diffèrent des estimations actuelles, la Société peut recommander l'augmentation ou la réduction, selon le cas, des taux de prime annuels imposés aux institutions membres.

**Placements.** Les placements, qui représentent des titres négociables et des dépôts à terme, sont, en principe, détenus jusqu'à leur échéance. Ils peuvent cependant être vendus en cas d'évolution des besoins en liquidités, pour financer une intervention auprès d'institutions membres ou pour faire en sorte que le risque financier respecte les paramètres et les limites permises en vertu des politiques de la Société en matière de risque financier. En conséquence, la Société a classé ses placements dans la catégorie des placements « disponibles à la vente ». Les gains et pertes latents résultant d'un changement dans la valeur des placements « disponibles à la vente » sont comptabilisés au poste Autres éléments du résultat étendu. Étant donné que les gains et pertes latents se réalisent du fait de la cession ou d'une baisse durable de valeur, ils passeront du poste Autres éléments du résultat étendu au poste Intérêts sur placements. Le produit des intérêts est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif et est inclus dans les Intérêts sur placements. Les placements sont comptabilisés à la date de règlement.





Les coûts de transaction directement imputables aux actifs financiers désignés comme étant disponibles à la vente sont inclus dans le coût initial de ces actifs et amortis dans le bénéfice net selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction du présent exercice et de l'exercice précédent n'étaient pas importants.

**Créances et autres sommes à recevoir.** Les créances et autres sommes à recevoir sont classées dans la catégorie des prêts et créances. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, elles sont évaluées au coût d'amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La valeur comptable des créances et autres sommes à recevoir se rapproche de la juste valeur en raison de la courte durée avant l'échéance de celles-ci.

**Immobilisations corporelles.** Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au prix coûtant moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée d'utilité estimative des actifs ou de la durée du bail correspondant. Ces méthodes sont examinées à la fin de chaque exercice, et toute variation des estimations est comptabilisée sur une base prospective. La durée d'utilité estimative servant au calcul de l'amortissement du mobilier est de dix ans, de cinq ans pour l'équipement et de trois ans pour le matériel informatique. Les améliorations locatives sont amorties sur toute la période de location.

Les profits et pertes dégagés sur la mise hors service d'un élément d'immobilisation représentent la différence entre le produit de la vente de cet élément et la valeur comptable de ce dernier, et sont comptabilisés dans les frais généraux.

**Immobilisations incorporelles.** La Société comptabilise les immobilisations incorporelles générées en interne par le développement d'un logiciel. Elles sont constatées au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée d'utilité estimative des immobilisations incorporelles. La durée d'utilité estimative servant au calcul de l'amortissement des immobilisations incorporelles générées en interne résultant du développement de logiciels va de trois à dix ans.

**Créditeurs et charges à payer.** Les créditeurs et charges à payer sont classés dans la catégorie des autres passifs financiers et sont évalués au coût d'amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La valeur comptable des créditeurs et charges à payer se rapproche de la juste valeur en raison de la courte durée avant l'échéance de ceux-ci.

**Provisions pour garanties et pertes liées à l'assurance-dépôts.** La Société inscrit dans ses états financiers les provisions pour garanties et pertes liées à l'assurance-dépôts décrites ci-dessous :

*Provision pour garanties* – À l'occasion, la Société fournit des garanties visant à faciliter la résolution des difficultés financières auxquelles font face certaines institutions membres. La provision pour garanties est estimée en fonction des paiements en espèces futurs qu'exigerait le respect de ces garanties.

*Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts* – La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts correspond au montant des pertes qui, selon les meilleures estimations de la Société, résultent de l'assurance des dépôts détenus par les institutions membres.

L'estimation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts repose sur l'évaluation du risque global inhérent à l'ensemble des institutions membres de la Société, compte tenu : i) du volume des dépôts assurés ; ii) des prévisions de défaillance d'institutions membres établies à partir de statistiques de probabilité et de la connaissance particulière que la Société a de chacune d'entre elles ; iii) du pourcentage prévu de perte en cas de défaillance. La Société calcule ses pertes enregistrées par suite de la faillite d'institutions membres d'après leur valeur actualisée. Le pourcentage de perte en cas de défaillance reflète la moyenne cumulative non pondérée des pertes survenues depuis que, conformément aux modifications apportées à la Loi sur la SADC en 1987, la Société est tenue de remplir son mandat de manière à minimiser ses risques de perte.

Toute variation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts consécutive aux estimations annuelles effectuées aux fins de la présentation de l'information financière est comptabilisée au poste de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts de l'exercice au cours duquel elle survient.

Durant l'exercice 2011, la Société a terminé l'examen de sa méthode de calcul des provisions, examen mené pour s'assurer que les hypothèses et les variables qui entrent dans la méthode de calcul demeurent pertinentes. À l'issue de cet examen, certaines améliorations ont été apportées aux variables actuelles entraînant un changement dans les estimations comptables de l'exercice en cours. Les informations correspondantes des exercices précédents n'ont pas été retraitées. Ces améliorations ont donné lieu à une réduction de 100 millions de dollars du montant de la provision qui, sans cet examen, aurait été comptabilisé au 31 mars 2011.

**Autres produits.** Il arrive que le produit de la réalisation des éléments d'actif d'institutions membres dépasse le montant de la réclamation. Ces sommes perçues ou à recouvrer en fin de liquidation d'une institution membre sont inscrites au poste Autres produits quand leur montant et leur réception peuvent raisonnablement être déterminés.

**Régime de retraite.** Essentiellement tous les employés de la Société sont couverts par le Régime de pension de retraite de la fonction publique (le régime), régime à prestations contributives définies établi par voie législative et dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les cotisations sont obligatoires de la part de l'employé et de la Société pour couvrir le coût des services rendus de la période. En vertu des dispositions législatives en vigueur, la Société n'est pas tenue, légalement ou implicitement, de verser d'autres cotisations au titre de services rendus lors de périodes précédentes ou d'une insuffisance du régime. En conséquence, les versements au régime sont constatés à titre de charge pour l'exercice durant lequel les services ont été rendus et représentent la totalité des obligations de la Société en matière de retraite.

**Avantages sociaux futurs.** Les employés ont droit à des indemnités de départ déterminées en vertu de leur contrat de travail et de leurs conditions d'emploi. Le coût des indemnités auxquelles ont droit les employés est déterminé par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. La valeur du passif est fondée sur un taux courant d'actualisation lié au marché et sur d'autres hypothèses actuarielles qui représentent la meilleure estimation à long terme, par la direction, de facteurs tels que les futures augmentations de salaires et la proportion des employés qui quitteront la Société dans le futur. L'excédent du gain actuariel net (ou de la perte actuarielle nette) sur 10 pour 100 de l'obligation au titre des prestations est amorti sur la durée moyenne résiduelle d'activité des employés. La durée moyenne résiduelle d'activité des employés couverts par ce plan est de 13 ans.

**Impôts sur les bénéfiques.** La Société utilise la méthode axée sur le bilan pour la comptabilisation des impôts sur les bénéfiques. Les actifs et les passifs d'impôts futurs correspondent aux écarts temporaires relevés entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif inscrits au bilan, y compris toute variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente, et leur valeur fiscale. Les impôts futurs sont déterminés en utilisant les taux d'imposition des sociétés en vigueur à la date du bilan.

**Normes internationales d'information financière (IFRS).** En janvier 2006, le Conseil des normes comptables du Canada annonçait que, dans le cas des entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, les PCGR seraient remplacés par les Normes internationales d'information financière. Au début de 2008, le Conseil des normes comptables a précisé que le basculement aux Normes internationales se fera pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

En septembre 2009, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a confirmé qu'aux fins de la communication de l'information financière, les entreprises publiques, suivant sa définition, devraient respecter les normes applicables aux entreprises ayant une obligation d'information du public, aux termes du Manuel de l'ICCA – Comptabilité, soit les IFRS. Étant donné que la Société est visée par cette définition, elle sera tenue de produire son information financière selon les IFRS pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012. Elle devra aussi, à des fins de comparaison, fournir des chiffres relatifs à l'exercice se terminant le 31 mars 2011 établis selon les IFRS, ainsi qu'un état de sa situation financière d'ouverture au 1<sup>er</sup> avril 2010.

Certaines conventions comptables seront source de changements à la Société. Les conséquences nettes de ces différences seront comptabilisées dans le solde d'ouverture des bénéfiques non répartis au 1<sup>er</sup> avril 2010. L'analyse menée jusqu'ici indique que les changements n'auront pas une incidence majeure sur les états financiers de la Société. La Société classe ses placements dans la catégorie « disponibles à la vente » au titre des PCGR du Canada et les comptabilise à leur juste valeur ; les gains et les pertes latents résultant d'un changement dans la juste valeur sont comptabilisés au poste « Autres éléments du résultat étendu ». La Société compte adopter sans attendre IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), en vertu de laquelle les placements seront évalués au coût après amortissement et non à leur juste valeur.



### 3 – Juste valeur

Le 31 mars 2010, la Société a adopté le chapitre 3862 modifié, intitulé *Instruments financiers – Informations à fournir*, de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). Le chapitre 3862 exige que tous les instruments financiers évalués à la juste valeur soient classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie décrite ci-après, aux fins de la communication de l'information financière. Chaque niveau correspond à un degré de transparence des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs :

Niveau 1 – Les données correspondent aux prix non rajustés cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques.

Niveau 2 – Les données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement.

Niveau 3 – Les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

La détermination de la juste valeur et de la hiérarchie qui s'applique exige l'utilisation de données observables sur le marché, s'il en est. Le classement d'un instrument financier dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie doit être déterminé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui sera significatif dans l'évaluation de la juste valeur.

Les placements sont évalués aux prix cotés sur les marchés et sont donc classés dans le niveau 1 de la hiérarchie, aux fins du classement de l'évaluation de la juste valeur. Si l'on fait exception des placements, il n'existe aucun marché actif ou liquide sur lequel la Société pourrait négocier ses actifs et ses passifs financiers. En l'absence d'un marché propre à des instruments financiers particuliers, l'estimation de la juste valeur se fonde sur une appréciation des conjonctures économiques courante et future, sur le profil de risque des instruments et sur d'autres facteurs. Il n'y a eu aucun transfert entre les trois niveaux durant l'exercice en cours et les exercices précédents.

### 4 – Placements

Les placements de la Société constituent des contrats à taux fixe très liquides.

	31 mars 2011			31 mars 2010		
	Terme à courir (en milliers de dollars)					
	Moins d'un an	1 à 5 ans	Total	Moins d'un an	1 à 5 ans	Total
Bons du Trésor	– \$	– \$	– \$	86 582 \$	– \$	86 582 \$
Taux de rendement moyen pondéré (%)	–	–	–	0,48	–	0,48
Obligations	886 247	1 310 539	2 196 786	732 365	1 114 375	1 846 740
Taux de rendement moyen pondéré (%)	1,38	1,98	1,74	1,85	1,44	1,61
Autres	10 299	–	10 299	20 501	–	20 501
Taux de rendement moyen pondéré (%)	1,00	–	1,00	0,20	–	0,20
<b>Total des placements</b>	<b>896 546 \$</b>	<b>1 310 539 \$</b>	<b>2 207 085 \$</b>	<b>839 448 \$</b>	<b>1 114 375 \$</b>	<b>1 953 823 \$</b>
<b>Taux de rendement moyen pondéré (%)</b>	<b>1,37</b>	<b>1,98</b>	<b>1,74</b>	<b>1,67</b>	<b>1,44</b>	<b>1,54</b>

	31 mars 2011				31 mars 2010
	(en milliers de dollars)				
	Coût après amortissement	Gains latents bruts	Pertes latentes brutes	Juste valeur	Juste valeur
Bons du Trésor	– \$	– \$	– \$	– \$	86 582 \$
Obligations	2 197 688	811	(1 713)	2 196 786	1 846 740
Autres	10 299	–	–	10 299	20 501
<b>Total des placements</b>	<b>2 207 987 \$</b>	<b>811 \$</b>	<b>(1 713) \$</b>	<b>2 207 085 \$</b>	<b>1 953 823 \$</b>

## 5 – Immobilisations corporelles

Les changements suivants ont été apportés au poste des immobilisations corporelles durant l'exercice :

	2011				2010			
	(en milliers de dollars)							
	Matériel informatique	Mobilier, matériel et autres	Améliorations locatives	Total	Matériel informatique	Mobilier, matériel et autres	Améliorations locatives	Total
<b>Coût</b>								
Début de l'exercice	3 890 \$	1 027 \$	2 466 \$	7 383 \$	3 626 \$	943 \$	1 069 \$	5 638 \$
Ajouts	600	764	2 503	3 867	608	1 063	1 397	3 068
Reclassements	–	–	–	–	–	(979)	–	(979)
Mises hors service	(55)	(27)	–	(82)	(344)	–	–	(344)
Solde à la fin de l'exercice	4 435 \$	1 764 \$	4 969 \$	11 168 \$	3 890 \$	1 027 \$	2 466 \$	7 383 \$
<b>Cumul de l'amortissement</b>								
Début de l'exercice	2 807 \$	651 \$	978 \$	4 436 \$	2 587 \$	572 \$	838 \$	3 997 \$
Amortissement	593	118	167	878	564	296	140	1 000
Reclassements	–	–	–	–	–	(217)	–	(217)
Mises hors service	(55)	(27)	–	(82)	(344)	–	–	(344)
Solde à la fin de l'exercice	3 345 \$	742 \$	1 145 \$	5 232 \$	2 807 \$	651 \$	978 \$	4 436 \$
<b>Valeur comptable</b>	<b>1 090 \$</b>	<b>1 022 \$</b>	<b>3 824 \$</b>	<b>5 936 \$</b>	<b>1 083 \$</b>	<b>376 \$</b>	<b>1 488 \$</b>	<b>2 947 \$</b>

La Société a reclassé ses coûts de développement de logiciels durant l'exercice. Ces coûts, d'une valeur comptable nette de 762 000 dollars au 31 mars 2010, sont passés de la catégorie des immobilisations corporelles à celle des immobilisations incorporelles.

La Société a terminé la rénovation de ses locaux à Ottawa durant l'exercice terminé le 31 mars 2011. Au 31 mars 2011, un montant de 153 000 dollars avait été capitalisé relativement à des achats de matériel informatique n'ayant pas encore été mis en service.



## 6 – Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les variations suivantes en ce qui a trait aux logiciels générés en interne :

	31 mars 2011	31 mars 2010
	(en milliers de dollars)	
Coût		
Au début de l'exercice	979 \$	– \$
Ajouts – coûts liés au développement de logiciels	949	979
Solde à la fin de l'exercice	1 928 \$	979 \$
Cumul de l'amortissement		
Au début de l'exercice	217	–
Charge d'amortissement	328	217
Solde à la fin de l'exercice	545 \$	217 \$
<b>Valeur comptable</b>	<b>1 383 \$</b>	<b>762 \$</b>

Avant l'exercice courant, les immobilisations incorporelles étaient comprises dans les immobilisations corporelles. Pour respecter la présentation adoptée pour l'exercice courant, une valeur comptable de 762 000 dollars d'immobilisations corporelles a été reclassifiée et présentée séparément à titre d'immobilisations incorporelles dans le bilan consolidé.

Au 31 mars 2011, des dépenses totalisant 949 000 dollars avaient été capitalisées relativement au développement de logiciels n'ayant pas encore été mis en service (979 000 dollars en 2010). Aucune immobilisation incorporelle n'avait été acquise séparément en date du 31 mars 2011.

## 7 – Provisions pour garanties et pertes liées à l'assurance-dépôts

Le tableau qui suit fait l'historique de la provision pour garanties et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts au 31 mars 2011, et présente les totaux correspondants au 31 mars 2010.

	31 mars 2011			31 mars 2010
	(en milliers de dollars)			
	Provision pour garanties	Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	Total	Total
Début de l'exercice	– \$	1 100 000 \$	1 100 000 \$	800 000 \$
Recouvrement de sommes radiées	15	–	15	43
Sommes radiées	–	–	–	–
Ajustement des provisions pour garanties et pertes liées à l'assurance-dépôts	(15)	–	(15)	299 957
<b>Fin de l'exercice</b>	<b>– \$</b>	<b>1 100 000 \$</b>	<b>1 100 000 \$</b>	<b>1 100 000 \$</b>

Comme l'établissement de ces provisions repose sur des facteurs dont il est difficile de prévoir l'évolution avec certitude, les pertes réelles peuvent différer sensiblement des estimations.

## 8 – Entités à détenteurs de droits variables

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2005, la Société a adopté la note d'orientation NOC-15 de l'ICCA. Cette note exige la consolidation de certaines entités à détenteurs de droits variables (EDDV) sur lesquelles le contrôle s'exerce autrement que par la détention de droits de vote.

Selon la note NOC-15, est réputée à droits variables toute entité qui ne possède pas suffisamment d'instruments de capitaux propres à risque pour financer ses activités sans un soutien financier subordonné, ou dont les détenteurs des instruments de capitaux propres à risque ne réunissent pas les caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle. ACC répond à la définition d'une EDDV. La NOC-15 exige que le principal bénéficiaire consolide les EDDV ; le principal bénéficiaire d'une EDDV s'entend d'une entité qui doit assumer la plupart des pertes prévues de l'EDDV ou qui recevra la plupart des rendements résiduels prévus de cette dernière, ou les deux. La Société est réputée être le principal bénéficiaire d'ACC. Par conséquent, aux fins de la comptabilité, ACC est consolidée dans les états financiers de la Société.

Le droit que détient la Société dans ACC est lié à la faillite de la Compagnie Trust Central Guaranty (CTCG) et de la Société d'hypothèques Central Guaranty (devenue ACC). Le 31 décembre 1992, la Société a facilité le transfert de l'actif des deux institutions, évalué à 9,8 milliards de dollars, à La Banque Toronto-Dominion en accordant à cette dernière diverses garanties couvrant une partie des pertes de capital et de revenus, et en accordant également un prêt de 1,6 milliard de dollars à ACC afin que cette dernière acquière la plus grande partie de l'actif résiduel de la CTCG. ACC se doit de gérer son actif et d'en disposer de façon méthodique et rapide, afin d'optimiser le remboursement du prêt accordé par la Société.

La consolidation d'ACC dans les états financiers de la Société entraîne une augmentation de l'actif de 918 000 dollars (1 136 000 dollars en 2010), une augmentation du passif de 38 000 dollars (19 000 dollars en 2010), et une hausse des produits de 8 000 dollars (6 000 dollars en 2010) et des charges de 246 000 dollars (170 000 dollars en 2010). Les effets combinés de ces augmentations sur les bénéfices non répartis de la Société se traduisent par une augmentation de 880 000 dollars de ces derniers (972 000 dollars en 2010).

## 9 – Gestion du capital

Le capital de la Société est constitué des bénéfices non répartis. La Société n'est pas assujettie à des exigences externes en matière de capital. Aucun changement n'est survenu dans la constitution du capital de la Société et cette dernière a géré son capital sur les mêmes bases que celles de l'exercice précédent.

La Société a jugé prudent d'établir un financement *ex ante* pour couvrir d'éventuelles pertes liées à l'assurance-dépôts. Le montant de ce financement correspond à la somme du capital et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts de la Société. La fourchette cible du financement *ex ante* est établie entre 40 et 50 points de base des dépôts assurés.

La Société s'expose à deux types de pertes liées à l'assurance-dépôts : les pertes qu'elle est susceptible de subir et les pertes qu'elle ne peut raisonnablement estimer, en raison de données insuffisantes. Chaque année, la Société estime les pertes qu'elle est susceptible de subir et inscrit cette estimation au poste de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts (voir la note 7).

La fourchette cible du capital nécessaire pour absorber les pertes ne pouvant raisonnablement être estimées correspond au solde du financement *ex ante*, après déduction de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

La Société n'a pas encore atteint la limite inférieure de la fourchette cible du capital, telle qu'elle a été établie dans le cadre du financement *ex ante*. Les taux de prime (voir la note 13) constituent le principal élément de gestion du capital. Une fois la fourchette cible atteinte, la Société décidera de la cession des montants qui pourraient dépasser la limite supérieure de la fourchette cible.





## Financement ex ante

	Réel 31 mars 2011	Réel 31 mars 2010	Fourchette cible* 31 mars 2011	
	(en milliers de dollars)			
			Limite inférieure	Limite supérieure
Bénéfices non répartis	1 113 518 \$	858 087 \$		
Points de base des dépôts assurés	19*	14**		
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	1 100 000	1 100 000		
Points de base des dépôts assurés	18*	19**		
<b>Total</b>	<b>2 213 518 \$</b>	<b>1 958 087 \$</b>	<b>2 409 980 \$</b>	<b>3 012 475 \$</b>
<b>Total des points de base des dépôts assurés</b>	<b>37*</b>	<b>33**</b>	<b>40</b>	<b>50</b>

\* selon le volume des dépôts assurés au 30 avril 2010

\*\* selon le volume des dépôts assurés au 30 avril 2009

## 10 – Gestion des risques financiers

Le portefeuille de placement de la Société constitue l'essentiel de l'actif de cette dernière. La stratégie de placement de la Société repose sur deux principes de base clés : le risque de crédit et le risque de marché doivent être circonscrits pour préserver le capital investi, et le portefeuille de placement doit servir au financement de toute activité d'intervention. La Société dispose d'un cadre global de gestion des risques pour évaluer, contrôler et gérer ses risques. Elle gère ses risques financiers et ses autres risques en respectant un cadre de gestion des risques de l'entreprise (GRE) qui définit les responsabilités de son conseil d'administration. Le processus de GRE et les résultats obtenus doivent être validés par les responsables de la vérification interne à la Société.

Des politiques formelles sont en place à l'égard de chacun des principaux risques financiers auxquels s'expose la Société. Ces politiques sont examinées au moins chaque année, pour s'assurer qu'elles demeurent appropriées et prudentes. Les principaux risques financiers liés à la détention d'instruments financiers et aux opérations y afférentes comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

**Risque de crédit.** Le risque de crédit se définit ainsi : risque de perte qui survient lorsqu'une contrepartie manque à ses obligations, inscrites au bilan ou hors bilan, envers la Société. Le risque de crédit maximal auquel s'expose la Société correspond à la valeur comptable de son portefeuille de placement et de ses créances et autres sommes à recevoir portés au bilan consolidé. Aucune des créances et autres sommes à recevoir n'est en souffrance ou irrécouvrable. La politique de la Société en matière de risque de crédit établit entre autres que le conseil d'administration approuve les courtiers en valeurs mobilières, les maisons de courtage, les personnes agissant au nom de la Société et les parties avec lesquelles la Société est autorisée à conclure des opérations financières. La Société doit effectuer ses placements auprès de contreparties bien cotées et autorisées à qui une agence de notation externe (comme Standard & Poor's ou Moody's) a décerné une cote minimale. Dans ses transactions, la Société ne peut dépasser les limites d'approbation permises, par agent autorisé, et elle ne peut combiner ces limites.

En vertu de ses politiques en matière de risques financiers, la Société restreint ses placements à des titres garantis par les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi qu'à des titres de créance émis par les sociétés de financement municipales. Elle peut aussi investir jusqu'à 100 millions de dollars dans des institutions financières à charte fédérale, aux fins de ses besoins en liquidités. De même, ces politiques limitent davantage les risques en prévoyant la limite maximale des montants et des échéances de chaque placement. Les contreparties doivent avoir une cote minimale égale à A au moment de l'achat et l'échéance des placements ne peut dépasser cinq ans. En outre, pour minimiser son risque de crédit, la Société adhère aux *Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers des sociétés d'État* émises par le ministre des Finances.

Le tableau suivant résume la qualité du crédit du portefeuille de placement de la Société, par cote de crédit :

Cotes de crédit*	31 mars 2011	31 mars 2010
	(en milliers de dollars)	
AAA	1 839 576 \$	1 683 567 \$
AA+	30 045	22 560
AA	83 114	10 828
AA-	215 054	200 802
A+	39 296	36 066
<b>Total</b>	<b>2 207 085 \$</b>	<b>1 953 823 \$</b>

\* attribuées par Standard & Poor's

La Société peut devoir intervenir, à un titre ou à un autre, pour fournir un soutien financier à une institution membre en difficulté sous forme de prêt, de garantie ou autrement. Elle peut aussi avoir à rembourser les dépôts assurés de déposants dont l'institution financière membre a fait faillite. Un tel remboursement de la part de la Société se traduit par des réclamations à recouvrer. Le recouvrement de ces réclamations dépend dans une large mesure de la qualité du crédit ou de la valeur des éléments d'actif des institutions membres en faillite, ce qui accroît le risque de crédit auquel s'expose la Société. La Société participe de près au processus de cession des actifs des institutions faillies afin d'atténuer le risque de crédit et de minimiser les risques de perte pour elle-même. Elle n'a actuellement aucune réclamation à recouvrer.

**Risque de liquidité.** Le risque de liquidité se définit ainsi : risque que la Société ne puisse pas disposer des liquidités suffisantes pour respecter ses engagements, inscrits au bilan ou hors bilan, quand vient le temps de les honorer.

Le risque de liquidité est, d'abord et avant tout, lié au financement des activités courantes de la Société. La Société peut avoir des besoins de trésorerie immédiats en cas de faillite (remboursement des dépôts assurés) ou de difficulté (soutien financier) d'une institution membre. De telles situations sont toutefois difficiles à prévoir. Le risque de liquidité de la Société est soumis à des contrôles de gestion des risques poussés et est géré conformément aux politiques et aux limites approuvées par le conseil d'administration. Celui-ci reçoit des rapports semestriels sur les risques auxquels s'expose la Société ainsi que des rapports trimestriels sur la gestion et le contrôle de ces risques par rapport aux limites qu'il a approuvées. Le Comité de gestion de l'actif et du passif de la Société surveille le risque de liquidité et rencontre régulièrement la haute direction à cet égard.

La politique de la Société en matière de risque de liquidité énonce notamment les responsabilités de la direction en ce qui a trait à la gestion du portefeuille de placement de la Société dans les limites des paramètres établis par toutes les politiques de la Société en matière de finances, et du mandat que la loi confère à la Société. Les échéances des placements, des titres de créance et autres sorties de fonds prévues doivent concorder, et elles doivent respecter les pourcentages autorisés par le conseil d'administration quant aux termes à courir des éléments du portefeuille.

De plus, la Société peut emprunter sur les marchés financiers ou au Trésor, avec l'approbation du ministre des Finances. Ses emprunts peuvent s'élever jusqu'à 15 milliards de dollars (montant ajusté annuellement selon le taux de croissance des dépôts assurés), ou même plus, selon le montant approuvé par le Parlement en vertu d'une loi de crédits. Au 31 mars 2011, la capacité d'emprunt de la Société s'élevait à 17 milliards de dollars (17 milliards de dollars en 2010).

**Risque de marché.** Le risque de marché se définit ainsi : risque de perte en cas de détérioration de la valeur d'un instrument financier ou d'un autre placement ou élément d'actif appartenant directement ou indirectement à la Société et figurant au bilan ou hors bilan, à la suite de fluctuations des prix du marché (en raison de variations des taux d'intérêt, des taux de change et d'autres risques de prix).



La Société est principalement vulnérable au risque de marché lorsqu'elle détient des actifs ou des passifs financiers dont la valeur fluctue en fonction du marché, par exemple son portefeuille de placement. Le risque de taux d'intérêt constitue le principal risque de marché auquel s'expose la Société. Le risque de change et les autres risques de prix auxquels s'expose la Société sont minimes.

**Risque de taux d'intérêt.** La Société comptabilise ses placements à leur juste valeur, ce qui lui permet d'établir clairement l'incidence qu'auraient des variations de taux d'intérêt sur la valeur de ses placements. Le poste Cumul des autres éléments du résultat étendu, qui figure à la section des capitaux propres du bilan consolidé de la Société, reflète l'écart, après impôt, entre le coût après amortissement et la juste valeur des placements de la Société. Sur le plan du bilan consolidé, l'incidence des variations des taux d'intérêt sur la valeur des placements de la Société est négligeable compte tenu de la taille du portefeuille de placement à composition conservatrice de la Société, de la grande qualité des instruments qui le composent et de leur courte durée à l'échéance. Toutefois, sur le plan de l'état consolidé des résultats, les variations des taux d'intérêt peuvent avoir une incidence marquée sur les produits de placement de la Société en raison de la taille du portefeuille de placement de celle-ci et de la relative importance des produits qu'il génère. La Société gère activement ses positions de risque de taux d'intérêt dans le but d'accroître son revenu net d'intérêts, dans les limites du degré de tolérance établi à l'égard du risque, et dans le respect des politiques approuvées par le conseil d'administration. Les placements de la Société sont régulièrement soumis à des analyses de choc de taux d'intérêt afin d'évaluer les effets de possibles variations des taux sur le produit des intérêts. L'encaisse de la Société, vulnérable aux taux d'intérêt à court terme, fait partie des actifs financiers exposés au risque de taux d'intérêt.

Compte tenu du portefeuille de placement de la Société au 31 mars 2011, le tableau suivant illustre l'incidence qu'une augmentation de 100 points de base ou une diminution de 25 points de base des taux d'intérêt aurait sur le bénéfice net après impôt et sur les autres éléments du résultat étendu.

	Bénéfice net		Autres éléments du résultat étendu (pertes)	
	(en milliers de dollars)			
	2011	2010	2011	2010
Augmentation de 100 points de base	12 695 \$	10 147 \$	(5 739) \$	(12 346) \$
Diminution de 25 points de base	(3 174) \$	(2 537) \$	643 \$	6 720 \$

**Risque de change et autres risques de prix.** Aux termes de la politique de la Société en matière de risque de marché, la direction est notamment chargée d'exercer une gestion qui ne présente pas un degré important d'exposition à des risques de position sur actions, au risque de change ou au risque de marchandises. La Société ne peut pratiquer le commerce des instruments financiers autrement que pour répondre à ses besoins de liquidités, c'est-à-dire pour financer ses activités courantes et des solutions d'intervention auprès de ses institutions membres.

## 11 – Impôts sur les bénéfices

La Société est assujettie à l'impôt fédéral sur les bénéfices. Ce sont les intérêts créditeurs sur les placements qui constituent la principale source de revenu imposable de la Société. Les dépenses déductibles sont soustraites de ce montant pour obtenir le bénéfice net aux fins du calcul de l'impôt. Aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, les produits tirés des primes de la Société ne sont pas imposables. Le rapprochement de la charge d'impôts de la Société, laquelle charge est liée au bénéfice net de la Société, est constaté comme suit :

	31 mars 2011	31 mars 2010
	(en milliers de dollars)	
Taux d'imposition prévu par la loi	28 %	29 %
Charge d'impôts selon le taux d'imposition prévu par la loi	70 768 \$	(29 207) \$
Augmentation (diminution) découlant de :		
Produits tirés des primes non imposables	(69 964)	(56 867)
Recouvrement de sommes radiées	(22)	(12)
Augmentation (diminution) des provisions pour pertes	–	86 250
Autres	(41)	263
<b>Charge d'impôts</b>	<b>741 \$</b>	<b>427 \$</b>

Les actifs et les passifs d'impôts futurs correspondent aux écarts temporaires relevés entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif inscrits au bilan et leur valeur fiscale. Au 31 mars 2011, la fraction non amortie du coût en capital, soit 1,0 million de dollars (0,9 million en 2010), plus 1,1 million de dollars pour le coût des indemnités de départ constituées (1,1 million en 2010), ainsi qu'un montant de 0,9 million de dollars correspondant aux gains (pertes) latents sur les actifs financiers disponibles à la vente (0,7 million en 2010) ont servi au calcul de l'actif d'impôts futurs de 0,7 million de dollars (0,8 million en 2010). Un montant de 0,4 million de dollars, représentant la différence temporelle relevée entre l'incitatif résiduel relatif aux baux et son traitement fiscal, est inclus dans l'actif d'impôts futurs au 31 mars 2011.

## 12 – Cumul des autres éléments du résultat étendu

	31 mars 2011	31 mars 2010
	(en milliers de dollars)	
Solde d'ouverture	(517) \$	11 294 \$
Autres éléments du résultat étendu (pertes)	(136)	(11 811)
<b>Cumul des autres éléments du résultat étendu (perte)</b>	<b>(653) \$</b>	<b>(517) \$</b>



## 13 – Dépôts assurés et primes

Les dépôts assurés par la Société au 30 avril 2010, date à laquelle sont calculées les primes d'assurance-dépôts, étaient de 604 milliards de dollars (590 milliards au 30 avril 2009).

En vertu du *Règlement administratif de la Société d'assurance-dépôts du Canada sur les primes différentielles*, les institutions membres sont classées dans quatre catégories de prime d'après la note qu'elles obtiennent compte tenu de plusieurs critères et facteurs. Les taux de prime qui s'appliquent en 2011 aux catégories de prime sont les suivants :

**Catégorie 1** – 5/216 pour 100 des dépôts assurés (1/54 pour 100 en 2010)

**Catégorie 2** – 5/108 pour 100 des dépôts assurés (1/27 pour 100 en 2010)

**Catégorie 3** – 5/54 pour 100 des dépôts assurés (2/27 pour 100 en 2010)

**Catégorie 4** – 5/27 pour 100 des dépôts assurés (4/27 pour 100 en 2010)

Les taux de prime sont fixés chaque année en fonction de la situation financière de la Société, de la conjoncture économique, du profil de risque des institutions membres et du niveau réel et projeté du financement *ex ante* de la Société par rapport à la fourchette cible.

## 14 – Charges opérationnelles

	31 mars 2011	31 mars 2010
	(en milliers de dollars)	
Traitements et autres frais de personnel	14 669 \$	14 804 \$
Honoraires et autres frais	4 328	5 976
Frais généraux	3 471	2 809
Locaux	3 330	2 703
Sensibilisation du public	3 847	3 482
Traitement des données	1 720	1 567
	31 365	31 341
Recouvrement de coûts		
Apparentés	513	511
Autres	150	275
<b>Charges opérationnelles</b>	<b>30 702 \$</b>	<b>30 555 \$</b>

La Société fournit des services de centre d'appels à deux entités apparentées, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada et le Bureau du surintendant des institutions financières, selon le principe du recouvrement des coûts. De plus, l'Autorité des marchés financiers du Québec (AMF) contribue à la campagne de sensibilisation du public de la Société dans le cadre d'une entente entre les deux parties. La contribution de l'AMF se reflète dans le tableau qui précède, sous Autres recouvrement de coûts. Les coûts relatifs à ces activités sont inclus dans les catégories de charges qui s'appliquent.

## 15 – Opérations entre apparentés

La Société est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada, leur propriétaire commun. La Société a conclu des opérations avec des apparentés dans le cadre de la prestation ou de l'achat de services divers. Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités de la Société ; elles sont constatées à leur valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les apparentés.

Il n'existe aucune opération entre apparentés significative ni aucun solde d'importance découlant de telles opérations qui n'ait déjà été communiqué dans les présentes notes complémentaires.

## 16 – Passif éventuel

ACC, EDDV consolidée dans les états financiers de la Société, est partie à une action en justice intentée dans le cours normal de ses activités. Elle estime que cette poursuite ne comporte aucun risque de responsabilité qui pourrait nuire sérieusement à la situation financière de la Société. Comme il est toutefois impossible d'en prédire l'issue avec certitude au 31 mars 2011, toute répercussion découlant de ce dossier sera constatée dans l'exercice au cours duquel l'affaire sera réglée.

## 17 – Engagements

Au cours de l'exercice 2010, la Société a conclu un nouveau bail avec le propriétaire actuel et loué un espace plus grand pour une autre période de dix ans. Le nouveau bail comporte deux options de renouvellement, chacune pour une période additionnelle de cinq ans. Le bail comportait aussi des incitatifs sous forme de périodes de location gratuite et une allocation d'améliorations locatives de 1,5 million de dollars. Les avantages incitatifs différés sont inclus dans les Créditeurs et charges à payer et seront imputés aux coûts de location sur la durée du bail.

L'ensemble des montants minimaux (à l'exclusion d'autres coûts d'occupation) relatifs aux contrats de location-exploitation en vigueur au 31 mars 2011 se ventile comme suit :

Exercice se terminant le 31 mars	Montant (en milliers de dollars)
2012	1 365 \$
2013	1 114
2014	1 114
2015	1 118
2016	1 165
2017-2021	5 412
<b>Total</b>	<b>11 288 \$</b>





## 18 – Avantages sociaux futurs

### a) Prestations de retraite

Essentiellement tous les employés de la Société sont couverts par le Régime de pension de retraite de la fonction publique (le régime), régime à prestations contributives définies établi par voie législative et dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les cotisations sont obligatoires de la part de l'employé et de la Société. Le taux de cotisation de l'employeur est établi par le président du Conseil du Trésor du Canada et correspond à un multiple de la cotisation de l'employé. En vertu des dispositions en vigueur, la cotisation de la Société est 1,86 fois (1,94 fois en 2010) supérieure à celle des employés dont le salaire est inférieur à 142 800 dollars (139 500 dollars en 2010), et 9,50 fois (8,9 fois en 2010) supérieure à celle des employés dont le salaire est supérieur à 142 800 dollars (139 500 dollars en 2010). Les cotisations de l'exercice se ventilent comme suit :

	31 mars 2011	31 mars 2010
	(en milliers de dollars)	
Employeur	1 962 \$	1 825 \$
Employé	803 \$	731 \$

### b) Indemnités de départ

La Société verse à ses employés des indemnités de départ calculées d'après leurs années de service et leur salaire final. Il s'agit d'un régime non capitalisé, auquel les employés ne cotisent pas et qui ne compte aucun actif, ce qui entraîne un déficit égal à l'obligation au titre des prestations constituées. Les indemnités de départ sont financées au moyen des charges opérationnelles de la Société.

Le passif au titre des prestations constituées au 31 mars 2011 a été déterminé selon une méthode actuarielle. Le tableau suivant présente l'information sur le régime au 31 mars 2011 et au 31 mars 2010 :

	2011	2010
	(en milliers de dollars)	
Obligation au titre des prestations constituées, au début de l'exercice	1 770 \$	1 576 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	170	154
Intérêts débiteurs	70	66
Versement de prestations	(212)	–
Écarts actuariels	(122)	(26)
Obligation au titre des prestations constituées, à la fin de l'exercice	1 676 \$	1 770 \$
Écarts actuariels nets non amortis	(10)	(133)
<b>Passif au titre des prestations constituées</b>	<b>1 666 \$</b>	<b>1 637 \$</b>

#### Principales hypothèses actuarielles ayant servi au calcul de l'obligation au titre des prestations constituées :

Taux d'actualisation	4,9 %	4,0 %
Taux de croissance de la rémunération	1,5 %	1,5 %

#### Principales hypothèses actuarielles ayant servi au calcul du coût des avantages :

Taux d'actualisation	4,0 %	4,0 %
Taux de croissance de la rémunération	1,5 %	1,5 %

Les écarts actuariels sur l'obligation au titre des prestations constituées résultent de la différence entre les résultats réels et escomptés du régime, et de la modification des hypothèses actuarielles ayant servi au calcul de l'obligation au titre des prestations constituées. Le coût des services rendus et les intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations constituées, qui entrent dans le calcul du coût des avantages du régime, sont inclus dans le poste des Traitements et autres frais de personnel. Le passif au titre des prestations constituées est inclus dans les créanciers et charges à payer. La prochaine évaluation annuelle se fera selon les IFRS, au 31 mars 2012.

## 19 – Chiffres correspondants de l'exercice précédent

Pour respecter la présentation adoptée pour l'exercice courant, certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassifiés. En particulier, 762 000 dollars d'immobilisations corporelles (coûts liés au développement de logiciels) ont été reclassifiés et présentés séparément à titre d'immobilisations incorporelles au 31 mars 2010.

